

RECOMMANDATION 6 - RECOURIR A DES METHODES DE STANDARDISATION ET DE FLEXIBILITE

La standardisation, la flexibilité dans le BTP, en quoi ça consiste ?

La standardisation et la flexibilité sont des méthodes à la fois antagonistes et complémentaires qui, dès la phase de conception, facilitent les choix de conception en faveur de la prévention des déchets. La flexibilité dans le bâtiment consiste à laisser certaines spécifications délibérément ouvertes de façon à ce que le MOE du chantier puisse s'adapter au contexte extérieur (marché de la déconstruction, choix de carrelage permettant de limiter les découpes) ou à certains produits (design aléatoire ou uni évitant les chutes). Les besoins sont alors exprimés en termes de performance ou de fonction, le choix des matériaux remplissant au mieux ces besoins se faisant avec la prise en compte du facteur « génération de déchets » au moment où celui-ci est identifié. La standardisation consiste à uniformiser les éléments qui se reproduisent dans l'ouvrage, de façon à simplifier la construction, ou encore à considérer les tailles des éléments standards disponibles sur le marché, de façon à limiter les découpes.

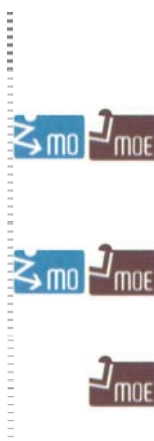
Quels bénéfices en attendre ?

D'importantes réductions dans la production de déchet peuvent être obtenues (prévention de la quasi-totalité des déchets de moquette dans le cas de l'utilisation de dalles au design aléatoire, réduction de la moitié des déchets de carrelage dans le cas d'une adaptation de la taille des carreaux à l'espace à couvrir). Le gain est également temporel (temps de découpe réduit) et financier (environ 2 €/m² de carrelage par exemple, ceci peut représenter entre 4 et 10 % du prix de celui-ci suivant les modèles de carreaux (estimation BIO IS)).

Comment faire ?

En amont du projet

- Envisager le recours à des notions de design aléatoire, c'est-à-dire de sélectionner des éléments pouvant être assemblés sans orientations spécifiques (éviter les frises, motifs, etc.).
- Prévoir le respect des tailles standards des éléments constructifs (carreaux, plaques de plâtre) dans le dimensionnement des espaces.
- Estimer les tolérances du planning du chantier afin de pouvoir utiliser des surplus d'un chantier voisin.



Voir expériences
[Dalles de sol](#)

Voir expériences
[ADEME et WRAP - Carrelage](#)

Voir expérience
[Déblais de tranchées in situ](#)

Consultation des entreprises

- Autoriser ou encourager les variantes dans la réponse aux appels d'offre et suggérer notamment de recourir à la standardisation.
- Autoriser la flexibilité dans l'appel d'offres (échelle de teintes pour les peintures, dimension du carrelage non précisée, etc.).
- Proposer des revêtements repositionnables ou démontables afin de faciliter la maintenance (systèmes de fixation repositionnables, chaussées démontables, etc.). Des revêtements sans orientation de pose facilitent significativement ce choix.



Voir expériences
[WRAP - COLCHESTER](#)
et [WRAP - B&Q](#)

Voir expérience
[Dalles de sol](#)

Lors de la réalisation

- Négocier avec l'architecte pour l'adaptation des espaces en fonction de la construction réalisée et de la disponibilité de certains matériaux de récupération afin d'éviter les découpes.
- Prévoir un stock de pièces de rechange pour la maintenance des différents éléments.



Voir expérience
[ADEME](#)



Voir expérience
[Dalles de sol](#)

Une fois le chantier réalisé

- Lorsque l'ouvrage a été conçu pour faciliter la maintenance (utilisations de systèmes de fixation repositionnable par exemple), communiquer au maître d'œuvre et aux utilisateurs les informations nécessaires pour qu'ils utilisent au mieux ces fonctionnalités.



Voir expérience
[Dalles de sol](#)